

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE ET SPORTIVE
DE MONTCET MONTRACOL VANDEINS
Siège : 31 rue de la Mairie de Montcet**

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 (MONTRACOL – mairie)**

*Sont excusés : Mmes Martine CORTINOVIS (Montcet) et Marie-Claude BONTEMPS (Montracol)
MM. Christian DUCLOS et Pierre MARQUIN (Vandeins)*

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 24 mai 2018. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé par le Comité Syndical.

Point sur la rentrée scolaire 2018/2019 –

Monsieur le Président avant de laisser la parole à Mme Manzoni, Directrice, indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Effectifs : 273 élèves sur les trois écoles :

- MONTRACOL : 101 élèves répartis 27 petits, 25 petits-moyens – 25 moyens -grande section – 24 grande section/CP
- MONTCET : 68 élèves répartis 23 CP – 22 CP/CE1 – 23 CE2/CM1
- VANDEINS : 74 élèves répartis 25 CE2/CM1 – 25 CM1/CM2 – 24 CM2

Des ajustements de répartition dans les classes ont été nécessaires à la rentrée du fait de l'arrivée de deux élèves supplémentaires.

A **Montcet**, les trois maîtresses sont à plein temps et aidées par deux AVS dont une sur deux après-midis. Précision : les parents doivent venir chercher leurs enfants et être présents à l'heure de sortie d'école car suite à nouvelle organisation de la navette bus, les premiers jours ils ne venaient qu'à l'arrivée effective du bus à Montcet et des élèves demeuraient sans surveillance dans l'établissement sans aller en garderie....

A **Vandeins**, un mot a été distribué concernant la sécurité dans le bus (notamment rappel que les enfants doivent être attachés avec la ceinture de sécurité et rester tranquilles étant précisé que le soir entre Vandeins et Montcet, plus d'accompagnant – ce sont des grands primaires).

A **Montracol**, à horizon 2020 du fait de la suppression des gobelets plastiques jetables, nécessité de prévoir pour la rentrée de 2019 des « casiers » pour permettre d'égoutter les gobelets des élèves.

Suite à une entente entre les trois directeurs, Mme Manzoni informe les membres du Conseil, qu'ils assisteront à tour de rôle aux réunions.

Info du Maire de Montracol où une borne incendie a été défoncée par le bus scolaire.

Décision Modificative n° 1/18–

Monsieur le Président explique que des ajustements budgétaires doivent être effectués notamment :

- 1/ - pour des régularisations d'écriture demandées par la Trésorerie concernant la clôture du budget 2017, suite à des erreurs d'imputation, pour l'affectation de résultat ainsi que pour l'amortissement de subvention ;
- 2/ - pour permettre le paiement du sèche-linge acheté pour l'école de Montracol qui avait fait l'objet d'une décision lors du précédent conseil : le Président rappelle qu'un devis de réparation se montant à 393.20 € TTC ainsi qu'un devis de remplacement se montant à 612 € TTC établis par CUNY avaient été présentés.
Suite au devis présenté par Christel GT Extra, le remplacement a été validé pour 399.90 €. Un mouvement du Compte 020 (dépenses imprévues) doit être opéré pour alimenter le 2184 Mobilier.
- 3/ - pour permettre la prise en charge des impayés cantine pour l'année scolaire 2017/2018, en attribuant une subvention exceptionnelle aux Restaurants Scolaires de 500 €. Le Président communique les informations données lors de l'AG des Associations des restaurants scolaires et des moussaillons qui s'est tenue le 17 septembre : les deux associations présentent un bilan financier positif de l'année 2017/2018. Les restaurants scolaires ont toutefois adressé un courrier aux trois maires pour leur faire part de reliquats d'impayés conséquents qui entraînent des frais supplémentaires pour l'association. Les élus ont rencontré les familles concernées et ont pu obtenir le paiement de certaines dettes, sauf pour quelques-unes dont un signalement a été fait auprès des services sociaux suite aux difficultés récurrentes et sérieuses.
- 3/ -Eclairage du stade : une lampe défectueuse doit être changée (coût 1371,60 € TTC avec pied de mat et nacelle) ; une discussion s'est engagée sur l'éventuel remplacement total à neuf

de l'ensemble des lampes (pour éviter le cas échéant des frais consécutifs aux déplacements successifs de la nacelle) pour un coût TTC de 3.134,40 € auxquels pourraient s'ajouter 550,20 € TTC l'unité pour la fourniture d'appareillage de pied de mat rendue nécessaire au cas par cas pour chacune des 6 lampes.

Après discussion, le Conseil opte pour le changement de la seule ampoule défaillante et demande au FCB une étude pour un éclairage à leds qui permettrait des économies d'énergie.

Suite aux décisions qui viennent d'être prises, le Président explique qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
001	001	Slde exéc invest report	-1.789,08	10	1068	Dotations fds divers	2,01
21	2188	Immob corp	1789,08	13	1384	Subv d'investis	-2,01
041	1313	Subv d'amortiss	2.498,00	041	1323	opérat patrim	2498,00
	020	Dépenses imprévues	-400,00				
	2188	Immob corp	400,00				
TOTAL			2.498,00	TOTAL			2 498.00 €

Autorisation de signature de la Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation FAST DECAPOST avec le CDG 01

Monsieur le Président, informe les membres du conseil que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation. Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs, à savoir :

- **La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité** (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

- **La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Après lecture par Monsieur le Président du projet de convention du CDG0, le Conseil autorise le Président à conclure et signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires au Contrôle de légalité à la Préfecture de l'Ain—

Le Président explique qu'il y a lieu de délibérer dans le cadre de la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires au Contrôle de légalité à la Préfecture.

Le Conseil décide la mise en œuvre de cette télétransmission et autorise le Président :

- à signer le contrat d'adhésion aux Services Docapost pour la transmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au Contrôle de légalité,
- à signer électroniquement les actes télétransmis
- à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;
- à signer le contrat de souscription entre la collectivité et le Centre de Gestion DOCAPOST.

Questions et informations diverses

- **Football Club Bressan : 400 licenciés**

Jean-Paul MARVIE informe le Conseil d'un courrier reçu de la SARL Rochet transmettant la facture suite à leur intervention de rénovation sur le terrain d'honneur du stade de foot de Vandeins (sablage décompactage carottage), question qui avait déjà été évoquée lors de la précédente séance.

Cette facture d'un montant de 3900.30 € TTC serait à prendre sur le prochain exercice budgétaire 2019.

Une discussion s'est ensuite engagée sur l'utilisation continue du seul stade de Vandeins pour les matchs et des répercussions évidentes sur son besoin d'entretien qui n'incombe de ce fait qu'aux communes du SIVOSS.

Pourquoi aucun règlement ne définit précisément ces caractéristiques ? Ne faudrait-il pas une programmation pluriannuelle, une convention qui permettrait d'encadrer l'utilisation, les dépenses.... ?

Christophe SUBTIL pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre de sportifs issus des trois communes Montcet-Montracol-Vandeins qui fréquentent le club.

- **Calendrier des Conseils d'Ecoles** communiqué par Mme MANZON

. 9 novembre 2018 à 18 h 30 à Montracol

. 8 avril 2019 à 19 h 00 à Montracol

. 18 juin 2019 à 19 h 00 à Montracol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
